



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES

SERVICE FRANCE DOMAINE

44, RUE ALSACE-LORRAINE

BP 19149

79061 NIORT CEDEX 9

TELEPHONE : 05.49.06.39.36

TELECOPIE : 05.49.24.63.32

AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L. 5211-10, alinéa 2 ; L. 2241-1, alinéa 3 et L. 5722-3, alinéa 2
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2012/034 V 796

Enquêteur : Patricia HUTCHINSON

Courriel : patricia.hutchinson@dgfip.finances.gouv.fr

1 - Propriétaire : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

2 - Date de réception de la demande d'avis : 03 août 2012

3 - Situation du bien : BESSINES

- adresse : Chamailard nord

- références cadastrales : section AM n° 447 pour 34a 00ca

4 - Description sommaire :

Parcelle située à l'angle de la route de La Rochelle et de la cité Bel Horizon, entre une zone d'activités économiques et une zone pavillonnaire.

5 - Réglementation d'urbanisme : En zone N au PLU.

6 - Conditions de la vente : Procédure amiable.

7 - Valeur vénale de l'immeuble cédé :

Déterminée par comparaison, la valeur vénale de la parcelle de terrain, sur la base de 5,70 € HT à 6,40 € HT le m², est comprise entre 19 300 € et 21 800 €.

8 - Observations :

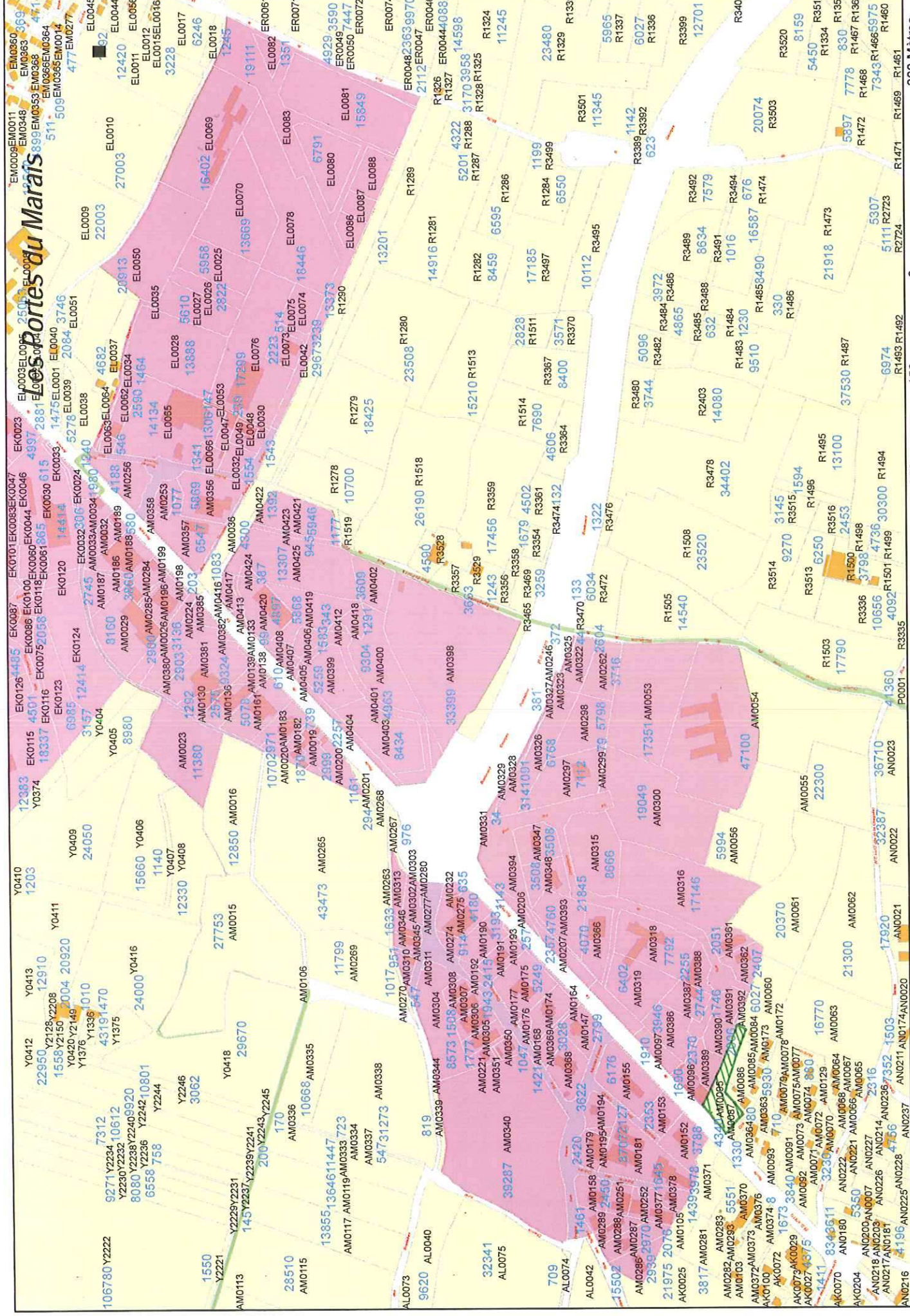
L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A NIORT, le 09 août 2012

Pour l'Administrateur Général
des Finances Publiques,
Le Contrôleur des Finances Publiques

Patricia HUTCHINSON



Les Portes du Marais

Commune : Bessines

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Section : AM
Qualité du plan :
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 15/06/2011
Support numérique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 804 W
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :
Cachet du service d'origine :

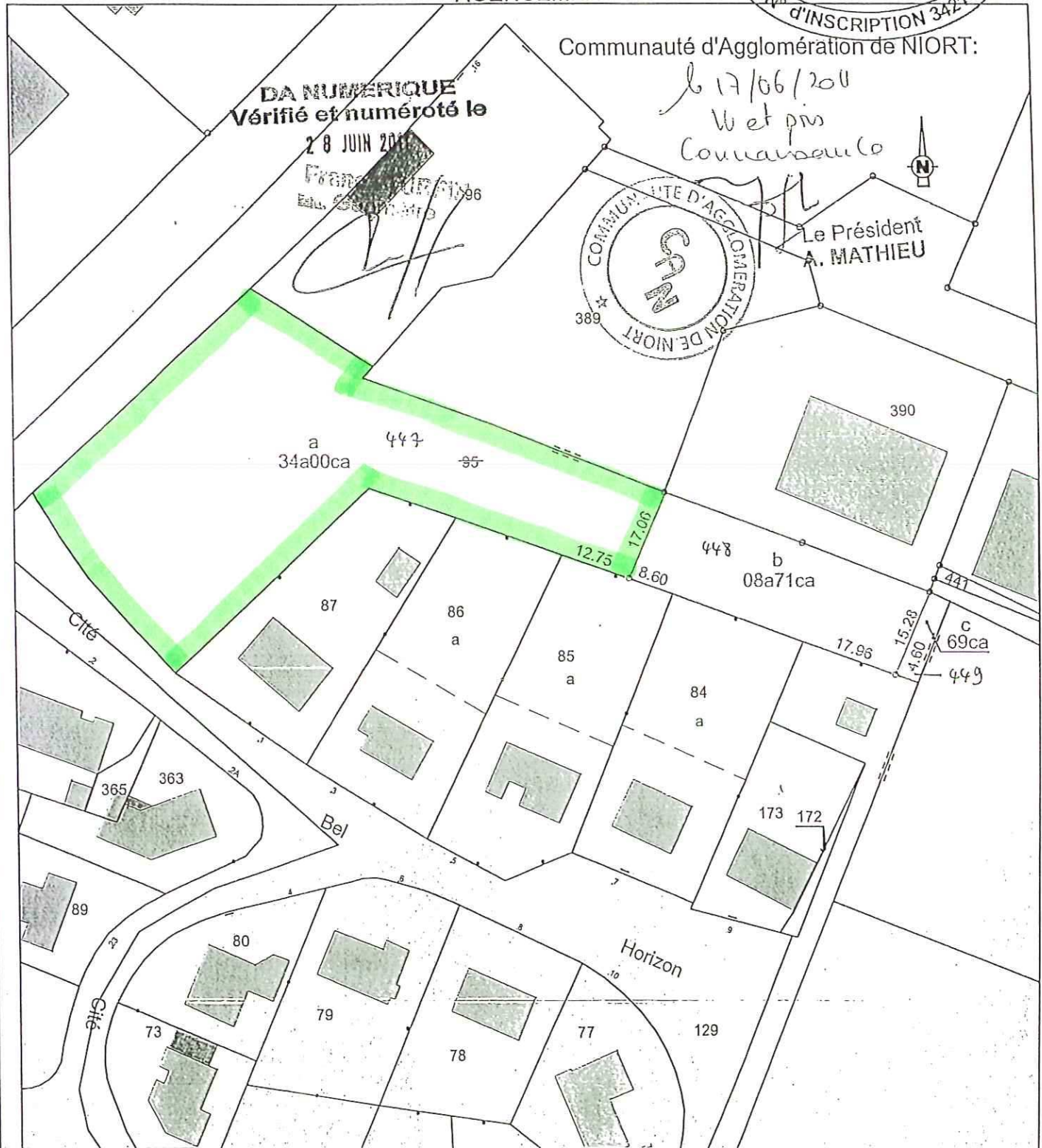
CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les Indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 15.06.2011 par M Michel NICOLET, géomètre à NIORT
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463
A NIORT, le 15.06.2011.

Document d'arpentage dressé par M. MICHEL NICOLET
à : NIORT
Date : 15/06/2011
Signature :



(1) Payer les mentions inscrites. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien révisé du cadastre, etc.).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'interlocuteur).

AGENCEMENT



Communauté d'Agglomération de NIORT:

le 17/06/2011
W et plus
Couvanceau



Le Président
A. MATHIEU